Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI ACTIONS OR

Classe R - Code ISIN : (C) FR0013297538

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI ACTIONS OR - R, vous investissez dans des actions internationales principalement impliquées dans les activités liées à l'exploitation aurifère ou d'autres métaux et minéraux précieux ou d'autres activités minières connexes, au travers de CPR Invest - Global Gold Mines - T1 EUR - Acc.

En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans CPR Invest - Global Gold Mines - T1 EUR - AccSicav de droit Luxembourgeois et, accessoirement en liquidités.

L'objectif de gestion de votre fonds est identique à celui de l'OPC maitre CPR Invest - Global Gold Mines - T1 EUR - Acc, à savoir :
"surperformer (après frais applicables), sur le long terme (5 ans minimum) l'indice NYSE Arca Gold Miners Net Return Index en investissant dans des actions internationales principalement impliquées dans les activités liées à l'exploitation aurifère ou d'autres métaux et minéraux précieux ou d'autres activités minières connexes".
La performance de AMUNDI ACTIONS OR - R peut être inférieure à celle de CPR Invest - Global Gold Mines - T1 EUR - Acc en raison notamment de ses propres frais.

La stratégie de votre fonds est identique à celle de CPR Invest - Global Gold Mines - T1 EUR - Acc, à savoir :

Le Compartiment est activement géré et cherche à surperformer l'Indice de Référence. Le Compartiment est avant tout exposé aux émetteurs de l'Indice de Référence. Toutefois, la gestion du Compartiment est discrétionnaire et il investira dans des émetteurs non inclus dans l'Indice de Référence. Le Compartiment surveille l'exposition au risque par rapport à l'Indice de Référence. Néanmoins, l'ampleur de l'écart avec l'indice de référence devrait être importante.
La stratégie d'investissement du Compartiment vise à sélectionner des actions de tout pays principalement impliquées dans les activités liées à l'exploitation aurifère ou d'autres métaux et minéraux précieux ou autres activités minières connexes.
L'exposition actions du Compartiment sera comprise entre 75% et 120% de son actif.
Le Compartiment investit pour au moins 75% de son actif dans des actions et titres assimilés de tout pays sans contrainte de capitalisation.
Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.
Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne,chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux dans l'un ou l'autre des marchés suivants: marchés français (Euronext Paris), marchés américains (calendrier officiel de NYSE), canadiens (calendrier officiel de Toronto Stock Exchange) ou des jours non ouvrables bancaires entiers au Luxembourg. Le traitement des opérations de souscription et de rachat est alors effectué sur la valeur liquidative du premier jour ouvré suivant.
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans et plus.

Profil de risque et de rendement

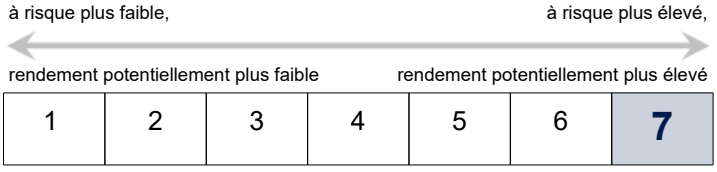

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du secteur du marché actions sur lequel il est investi.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
Les dispositions en matière de souscription/rachat de CPR Invest - Global Gold Mines - T1 EUR - Acc, dans lequel est investi votre fonds, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachats du prospectus de CPR Invest - Global Gold Mines - T1 EUR - Acc.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
  La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,05 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	20 % annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence
	A la clôture de l'exercice précédent, cette commission représentait 0,03 % de l'actif net moyen

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 29 juillet 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais et notamment sur la méthodologie du calcul de commission de surperformance, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées

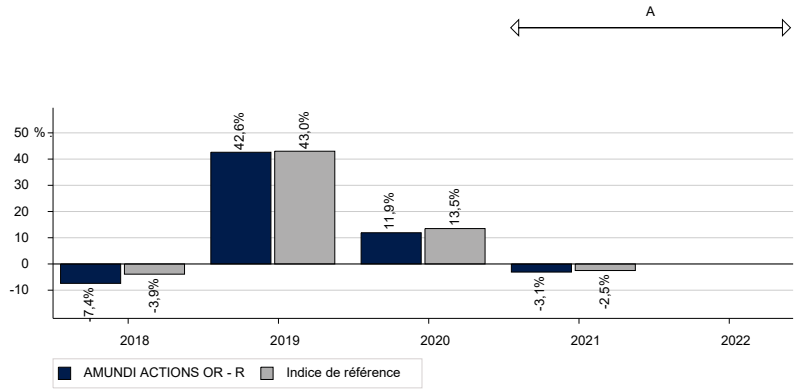

A : A compter du 27/01/2021, le fonds devient nourricier de CPR INVEST GLOBAL GOLD MINES

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances réalisées avant le 27/01/2021 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.
Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.
Le fonds a été créé le 27 avril 2015 et sa classe R le 28 novembre 2017.
La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
Informations supplémentaires relatives à l'OPC maître et nourricier :
Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques de l'OPC maître et de l'OPC nourricier, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de leurs sociétés de gestion.
Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.
Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.amundi.com, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.

Fiscalité :
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
Le fait que l'OPCVM maître est de droit étranger peut avoir une incidence sur le traitement fiscal des plus-values et revenus éventuels lié à la détention des parts ou actions de l'OPCVM nourricier.

Responsabilité :
La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).
L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.